Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260309-DE

# COMMUNE DE PLUGUFFAN

## Extrait du registre des délibération du conseil municipal

Séance du 05 mars 2026
Délibération n°2026-03-09
Domaine d'intervention : 3.5
*Nomenclature « Actes »*
Nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six le cinq mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Morgan LE GALL, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE, Monsieur Baptiste DOLOU, Madame Chloé VELLY, Monsieur Xavier QUEMERE, Madame Anne LE FLOCH.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC.
Madame Morgan LE GALL a donné procuration à Madame Célia NOVELLO.
Monsieur Baptiste DOLOU a donné procuration à Monsieur Sébastien CARIOU.
Madame Chloé VELLY a donné procuration à Madame Véronique PLOUHINEC.
Monsieur Xavier QUEMERE a donné procuration à Monsieur Pierre-Yves BIGER.
Madame Anne LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUEAU.

Madame Catherine LE FLOC'H a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Convention de mise à disposition de locaux communaux – Association Plugu Nounous**

L'association Plugu Nounous rassemble plusieurs assistantes maternelles travaillant sur la commune de Pluguffan et accueillant des jeunes enfants entre 0 et 3 ans.

Afin de permettre aux enfants de pratiquer certaines activités en collectif, la commune de Pluguffan, sollicitée par l'association, met à disposition de l'association, à titre gratuit, par convention signée en 2023, certaines pièces de la maison de l'enfance.

Cette convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention a été établie, suivant les mêmes modalités financières (gratuité), pour permettre :

- la continuité de la mise à disposition de certaines pièces à la maison de l'enfance,
- la mise à disposition du dojo au complexe sportif Salvador Allende.

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention joint à la note explicative de synthèse ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Enfance - jeunesse et social » réunie le 17 février 2026 sur la mise en place d'une nouvelle convention à compter de 2026 ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260309-DE

Entendu l'exposé de Madame Véronique PLOUHINEC, adjointe au maire,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association Plugu Nounous ;

- **AUTORISE** le maire à signer la convention et les éventuels avenants à venir (prolongation, …).

**Le Maire,**

**Alain DECOURCHELLE**